COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22.12.2021
COM(2021) 823 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition de directive du Conseil

relative à la mise en place d'un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes multinationaux dans l'Union

{SWD(2021) 580 final}

ANNEXE: liste des juridictions de pays tiers auxquelles l'équivalence a été accordée conformément à l'article 51, paragraphe 2

Les juridictions de pays tiers suivantes ont été reconnues, après évaluation, comme disposant d'un cadre juridique qui peut être considéré comme équivalent à une règle d'inclusion du revenu qualifiée:

1. [Les États-Unis d'Amérique]